



Décision n° 404/2022
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame BERTHELOT Emma en tant que serveuse en restauration du 24 juillet au 31 août 2022,
- Monsieur PARNOT Pierre en tant que surveillant de baignade du 26 au 30 juillet 2022,
- Monsieur ERARD Titouan en tant que surveillant de baignade du 28 juillet au 5 septembre 2022,
- Madame MARÉCHAL Mathilde en tant que surveillante de baignade du 1^{er} au 31 août 2022,
- Monsieur DUHANNEAU Alex en tant que surveillant de baignade du 29 août au 5 septembre 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame MONOT Solène en tant que surveillante de baignade du 20 au 26 août 2022,

Fait à Jonzac,
Le **28 JUIL. 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

